



## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

– **Salarié en C.D.I.** (Si vous êtes en période d'essai, un garant sera nécessaire)

- Pièce d'identité (recto-verso) ou livret de famille
- Trois derniers bulletins de salaires
- Attestation de l'employeur indiquant que vous n'êtes ni en préavis de départ, de licenciement ou en période d'essai ou contrat de travail
- Dernier avis d'imposition sur les revenus (la totalité des pages)
- Notification des droits de la CAF datant de moins de trois mois
- Si vous êtes déjà locataires, dernière quittance de loyer
- Si vous êtes propriétaire, taxe foncière RIB
- RIB

– **Salarié en C.D.D.** ( un garant sera nécessaire)

- Pièce d'identité (recto-verso) ou livret de famille
- Trois derniers bulletins de salaires
- Attestation de l'employeur indiquant que vous n'êtes ni en préavis de départ, de licenciement ou en période d'essai ou contrat de travail
- Deux derniers avis d'imposition sur les revenus (la totalité des pages)
- Notification des droits de la CAF datant de moins de trois mois
- Si vous êtes déjà locataires, dernière quittance de loyer
- Si vous êtes propriétaire, taxe foncière
- RIB

– **Etudiant**

- Pièce d'identité (recto-verso) ou livret de famille
- Carte d'étudiant
- Attestation d'hébergement
- Si vous êtes déjà locataires, dernière quittance de loyer
- Notification des droits de la CAF datant de moins de trois mois
- RIB

– **Commerçant, Artisan, Profession libérale** (moins de deux ans= un garant )

- Pièce d'identité (recto-verso) ou livret de famille
- Deux derniers avis d'imposition sur les revenus (la totalité des pages)
- Deux derniers bilans simplifiés faisant ressortir le bénéfice net imposable
- Deux derniers comptes de résultat (simplifiés)
- Si vous êtes déjà locataires, dernière quittance de loyer
- Notification des droits de la CAF datant de moins de trois mois
- Si vous êtes propriétaire, taxe foncière
- RIB

– **Retraité**

- Pièce d'identité (recto-verso) ou livret de famille
- Deux derniers avis d'imposition sur les revenus (la totalité des pages)
- Justificatifs des versements de votre retraite
- Notification des droits de la CAF datant de moins de trois mois
- Si vous êtes déjà locataires, dernière quittance de loyer
- Si vous êtes propriétaire, taxe foncière
- RIB

– **Garant**

Le garant doit remplir les conditions de solvabilité définies telles que :

Le loyer charges comprises doit être inférieur ou égal au tiers de vos revenus nets imposables

Le garant devra apporter tous les justificatifs de revenus suivant sa situation professionnelle (cf : documents si dessus). Si un garant ne suffit pas, il peut y en avoir un deuxième dont les revenus se cumulent à ceux du premier garant. Le garant doit obligatoirement être résident sur le territoire français.

Les documents nécessaires pour les garants sont les mêmes que pour les locataires.